

Déclaration de nos représentants syndicaux élus au Comité Technique Inserm

Le **Comité Technique (CT) de l'Inserm a été convoqué ce jeudi 26 novembre 2015**, sur 2 points soumis au vote : le plan stratégique 2016-2020 et les nouvelles CSS pour le mandat 2016-2021.

Plan stratégique Inserm 2016-2020

Le texte du **plan stratégique Inserm** a été communiqué aux organisations syndicales sous une forme définitive la semaine précédant le CT. Il a été soumis au Conseil scientifique (CS) le 23 novembre dernier mais, faute de quorum, celui-ci sera de nouveau convoqué pour avis le 1^{er} décembre. Il devrait être resoumis à l'avis du CT, puis soumis au vote du Conseil d'Administration lors de leurs réunions du 3 décembre 2015.

Nous avons découvert dans ce texte (page 33) un chapitre intitulé « *Une évolution des structures d'évaluation* » qui ne figurait pas dans la version initiale, et dans lequel le PDG propose :

- de **réduire le nombre des membres du CS** (sans préciser de combien)
- de **nommer le Président du CS**
- d'y adjoindre un **groupe permanent d'experts** intégrant des « personnalités scientifiques étrangères de haut niveau ».

Ce chapitre n'a été discuté ni avec les organisations syndicales ni avec le Conseil scientifique.

Ce serait une première dans un EPST qu'un Président de Conseil scientifique ne soit plus élu par ses pairs (membres élus et nommés) mais nommé par le PDG ! Ce serait une grave remise en cause de l'indépendance et du fonctionnement démocratique d'une instance scientifique dans un EPST.

Outre notre désaccord sur le fond du Plan stratégique, ces mesures concernant le futur Conseil scientifique nous ont amené à voter « contre » ce projet.

Nouveau périmètre des CSS 2016-2021

Pour la prochaine mandature, la **direction a proposé que les CSS passent de 9 à 6**, ce qui serait le nombre de CSS le plus bas de l'histoire de l'Inserm !

Toutes les organisations syndicales représentatives ont voté unanimement « contre » aux Comités Techniques Inserm des 30 septembre et 26 novembre 2015 et **les présidents et vice-présidents des CSS** ont fait part de leur étonnement sur **l'absence totale de concertation** et ont tenu à exprimer également « **leur opposition à la réduction de 9 à 6 CSS qui détériorera les conditions d'évaluation des différents champs scientifiques de l'Inserm et ne résoudra pas le problème de la pression de sélection des recrutements et promotions** ».

Nous venons de prendre connaissance du texte qui sera proposé au Conseil d'Administration du 3 décembre et dans lequel la direction maintient le nouveau périmètre à 6 CSS malgré les oppositions des syndicats et des présidents des CSS.

Cette attitude de la Direction s'apparente à un passage en force au mépris des instances scientifiques et du dialogue social avec les organisations syndicales.